



COMMUNIQUE DE PRESSE

Future offre de prestations pour l'Hôpital du district du Lac à Meyriez

Réunies dans le groupe de travail « Traitement hospitalier dans le district du Lac », les délégations du Conseil d'Etat et du district du Lac se sont mises d'accord pour proposer aux instances concernées une solution pour la future offre de prestations de l'Hôpital du district du Lac. Dans les grandes lignes, cette solution contient les propositions suivantes :

- L'Hôpital du district du Lac assure en journée les interventions chirurgicales et orthopédiques légères, et ce durant les jours ouvrables. Il offre en outre des prestations de médecine interne. Pour ces soins aigus, il dispose de 20 à 25 lits.
- L'Hôpital de Meyriez devient, avec environ 25 lits, un centre de compétence pour la gériatrie dans le nord du canton. Une unité de psychogériatrie est intégrée à ce centre.
- Il est également prévu d'ouvrir dans l'hôpital une clinique de jour pour la psychiatrie ambulatoire.
- L'Hôpital de Meyriez continue à offrir, durant la journée, une prise en charge des urgences pour la population de la région et les touristes. Durant la nuit et les week-ends, les patients des urgences sont accueillis par le médecin assistant de service. Si des interventions chirurgicales ou des investigations plus poussées sont nécessaires durant la nuit ou pendant le week-end, elles seront effectuées dans des hôpitaux spécialisés.
- L'unité d'obstétrique est fermée. D'autres alternatives sont actuellement en discussion pour la prise en charge des naissances venant du district du Lac, notamment une possible accréditation des gynécologues de l'Hôpital de Meyriez dans d'autres hôpitaux.
- Comme précédemment lors des restructurations hospitalières, on recherchera des places de travail dans d'autres hôpitaux pour les collaborateurs concernés. Le groupe de travail estime qu'il sera possible de mener ce processus également sans avoir à procéder à des licenciements.

La solution présentée est le fruit de 6 séances de travail intenses, durant lesquelles les délégations ont pris en compte les intérêts du district du Lac et ceux du canton.

Ces prochaines semaines, cette solution sera détaillée afin de pouvoir présenter un concept global à l'Association des Communes et au Conseil d'Etat. La fin des négociations est prévue pour le 5 juillet 2004.

Les questions peuvent être adressées à la responsable de la délégation du district du Lac, Mme Christiane Feldmann, syndique, le 11 juin 2004 de 13h00 à 14h00, au numéro 026 672 62 42. En tant que représentante du Conseil d'Etat, Mme Ruth Lüthi, présidente du groupe de travail, peut être contactée au numéro 026 305 29 04, le 11 juin entre 15h00 et 16 h00.

Le groupe de travail « Traitement hospitalier dans le district du Lac » est composé de:

Délégation du canton:

Ruth Lüthi, Conseillère d'Etat
Pascal Corminboeuf, Conseiller d'Etat
Urs Schwaller, Conseiller d'Etat
Hans Jürg Herren, Secrétaire général
Patrice Zurich, Chef de service

Délégation du district du Lac:

Christiane Feldmann, Présidente ad intérim de l'Association des communes
Daniel Lehmann, Préfet
Siegfried Walser, Président de l'Association de l'Hôpital
Hubert Schibli, Directeur de l'Hôpital
Werner Zürcher, Président de l'Association soins aigus

Délégation du district de la Singine:

Joseph Boschung, Président de l'Association de l'Hôpital
Marius Zosso, Préfet

Conseiller externe:

Stephan Hill, h-consulting ag

Fribourg/Morat, vendredi 11 juin 2004